

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

Affaire suivie par : Frédéric BORIES
Tél. : 04.73.17.37.55
Courriel : frederic.bories@developpement-durable.gouv.fr
Référence : 20181122-RAP-63-1253-Insp_A & D_Issoire_20-11-2018

RAPPORT DE CONTRÔLE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Nom et adresse de l'établissement contrôlé		Code DREAL
Société : AUBERT & DUVAL Adresse : ZI du Piat Commune : 63502 ISSOIRE		N° S3IC : 0056 - 00368 Priorité DREAL <input type="checkbox"/> PN <input checked="" type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre Régime <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> DC <input type="checkbox"/> D SEVESO <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS
Activité principale : Forgeage et matriçage de pièces en aluminium, acier et titane		
Date du contrôle : 20/11/2018		
Inspecteur(s) : Frédéric BORIES		
Type de contrôle		
<input type="checkbox"/> Inspection approfondie <input checked="" type="checkbox"/> Inspection courante <input type="checkbox"/> Inspection ponctuelle	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input type="checkbox"/> Inspection planifiée <input checked="" type="checkbox"/> Inspection circonstancielle
Circonstances du contrôle		
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident/accident	<input type="checkbox"/> Plainte <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Plan d'action réseaux aqueux	
Thème(s) du contrôle	<ul style="list-style-type: none">Mise en conformité des différents réseaux ;Gestion d'une pollution détectée en aval hydraulique du site ;Contrôle des installations électriques ;Stockage des produits dangereux ;Mesures de surveillance des rejets eaux.	
Principale(s) installation(s) contrôlée(s)	<ul style="list-style-type: none">Bâtiment grandes pièces et aires extérieures potentiellement impactées par le projet de rénovation des réseaux.	
Référentiel(s) du contrôle	<ul style="list-style-type: none">Arrêté préfectoral d'autorisation n°2014212-0006 du 31/07/2014Rapport de constat des visites précédentes	
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)		
Nom	Société	Qualité
M. Bruno VAN STRAATEN	A & D	Directeur
M. Olivier LUCE	ERAMET	Coordinateur Environnement
M. Jean-Patrick HENRY	A & D	Responsable SSE
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAE <input type="checkbox"/> Cellule ECIE <input type="checkbox"/> Autre :	

Constats de l'inspection

I – Contexte

Cette visite a été programmée afin que la société AUBERT & DUVAL présente à l'inspection :

- Les investigations qu'elle propose de mettre en œuvre pour identifier la source d'hydrocarbures à l'origine de la pollution des eaux souterraines présente en aval hydraulique du site et mise en évidence dans l'ouvrage Pz6, installé chez CONSTELLIUM ;
- Les différentes options envisagées pour mettre en conformité l'ensemble de son réseau de collecte de ses effluents liquides (eaux sanitaires, eaux pluviales et eaux industrielles) et pour s'équiper d'un bassin d'orage et de confinement des eaux d'incendie.

A cette occasion, il était prévu d'aborder d'autres sujets et notamment les thématiques listées ci-avant.

Cependant, le jour de la visite, les salariés étaient en grève et le déroulement de la visite n'a pu se dérouler comme prévu, les contrôles de certaines installations ont été annulés.

II – Constats et propositions

1) Identification de la pollution

La société AUBERT & DUVAL a sollicité l'entreprise BIOBASIC pour mener des investigations dans le but d'identifier la source de pollution dont le panache a été détecté en aval hydraulique.

La société BIOBASIC a réalisé une étude historique et documentaire ainsi qu'une analyse chromatographique de différents échantillons d'hydrocarbures utilisés par AUBERT & DUVAL et des hydrocarbures prélevés dans le piézomètre.

Les conclusions de ces investigations n'ont pas permis de mettre en évidence la zone de pollution des sols responsable de l'impact des eaux souterraines.

La société AUBERT & DUVAL propose, sur les recommandations de BIOBASIC, d'implanter 3 piézomètres en limite de site, perpendiculairement au sens d'écoulement des eaux souterraines, afin de recouper, le cas échéant, un panache de pollution provenant du site.

En parallèle, l'inspection demande que des prélèvements de sol soient réalisés au niveau de l'ancienne cuve de FOD, actuellement remplie d'eau, et enterrée sous le bâtiment « îlot 5, grandes pièces ». Cette cuve qui n'est plus utilisée depuis 2011, est située en amont hydraulique de l'ouvrage Pz6 et peut être potentiellement à l'origine d'une source de pollution historique.

La commande à BIOBASIC, pour la mise en œuvre de ces investigations, sera passée avant la fin de l'année.

2) Mise en conformité des réseaux

La société AUBERT & DUVAL a mis en place une équipe chargée d'établir et de finaliser un projet de conception des réseaux de collecte et de gestion des effluents liquides sur la base des exigences réglementaires et des contraintes liées, à la fois, à la configuration des réseaux existants et à la nécessité de maintenir l'outil de production en fonctionnement.

Aujourd'hui, suite à l'étude menée par la société COELYS, la société A & D doit étudier les différentes options possibles : rediriger le ruisseau « la Boulade » dans son lit initial ou dévier son tracé actuel en suivant la limite du site A & D, garder « la Boulade » actuelle et créer une canalisation en parallèle pour collecter les effluents, création d'un bassin d'orage enterré ou en aérien équipé d'un groupe de pompage, etc.

L'équipe chargée d'étudier le projet devra rendre ses conclusions sur la faisabilité d'un projet définitif au plus tard, fin du 1^{er} semestre 2019.

L'ensemble des travaux a été présenté au groupe ERAMET et inscrit dans un Plan Long Terme à 5 ans. Les travaux seront exécutés par tranches réparties sur 5 années.

3) Mesures de bruit

Des mesures de niveau sonore ont été réalisées le 21, 23 et 24 novembre 2017, le rapport de BIOBASIC a été transmis à l'IIC.

Les résultats sont conformes, aucun dépassement n'est constaté.

4) Station de traitement

Les problèmes de traitement liés à la saturation du filtre presse ont été résolus par la mise en place d'une gestion plus fine de la station et la réduction du flux vers le filtre presse.

Un opérateur a été formé et est en capacité de remplacer M. DAMPEYROUX, qui jusqu'à présent était seul à gérer le fonctionnement de la STEP.

III – Conclusion

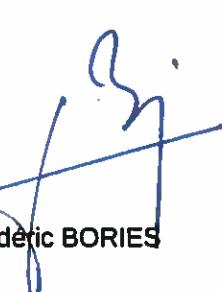
Suites données par l'inspection

- Observations ou non-conformités à traiter par courrier
- Proposition de suites administratives (APMD, amende administrative, consignation, etc.)
- Proposition de renforcement, modification ou mise à jour des prescriptions
- Autre(s) :Suivi du plan d'action

Synthèse des suites :

Les conclusions des investigations sur les sols et les eaux souterraines seront transmis à l'inspection dès réception.

Le projet définitif sur la mise en conformité des réseaux ainsi que l'échéancier des différentes tranches de travaux seront également transmis à l'inspection.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
le 23-11-2018 L'inspecteur de l'environnement  Frédéric BORIES	le 23/11/2018 L'inspecteur de l'environnement  Sébastien MATHIEUX	le 26/11/2018 Le Chef de l'unité inter-départementale Cantal-Allier-Puy de Dôme  Christophe MERLIN

